



Co habitation avec son ex

Par **casimirjmp**, le **09/11/2015** à **18:44**

Bonjour ,

Suite à liquidation d'entreprise (gérant) j'ai déposé un dossier de surendettement . Accepté avec liquidation personnelle.

Problème : les dettes professionnelles (caution personnelle) ne sont pas incluses (80 000 euros);

Sans domicile , je squatte chez mon ex (divorce prononcé).

Que risque-t-elle à titre personnel , car je suis évidemment incapable de rembourser mes dettes pro ?